



Déclaration liminaire des élus au CE

La direction de France 3 prétexte de la réorganisation du réseau régional pour revoir le périmètre des instances du personnel.

Il est à ce titre très instructif de lire ses arguments pour justifier son projet d'un CE unique pour le réseau régional de France 3. Alors même que depuis des semaines elle répète que la réorganisation doit donner plus d'autonomie aux futurs directeurs régionaux, on peut lire dans la note d'intention sur les IRP remise aux organisations syndicales qu'il y aura une politique unique du réseau, aussi bien en termes de formation, de RH et de finances, d'achats, d'investissements et de process techniques, que d'éditorial.

On peut lire à ce sujet que « La stratégie éditoriale sera définie à l'échelle du réseau puis déclinée dans et par les antennes régionales », que « la politique « documentaires » sera basée sur une ligne éditoriale commune à toutes les régions » ou encore que « La politique des prises d'antenne événementielles sera discutée au niveau de la direction du réseau avant d'être « interprétée » régionalement ».

Face à des directeurs régionaux ravalés au rang d'exécuteurs budgétaires, quel niveau de délégation et d'information stratégique pourraient attendre les élus dans l'hypothèse de CE régionaux ?

A contrario dans l'hypothèse d'un CE unique, quelle représentation homogène et démocratique pour les salariés ? Le projet de la direction d'avoir 24 élus – en théorie un par antenne – ne permettra pas une représentation de l'ensemble du territoire, du fait de la difficile alchimie des listes électorales qui devront par ailleurs assurer la parité. On risque donc d'aboutir à des régions représentées par un ou plusieurs élus et d'autres pas représentées du tout, en particulier les petites régions mono-antennes. Même dans les régions qui auront obtenu un-e représentant-e, quel isolement pour ce-tte dernier-e !

Finalement, est-il bien opportun de balayer l'instance dans laquelle nous siégeons actuellement ?

Dans son projet de réorganisation, la direction écrit que les mutualisations de programmes et

de JT telles qu'elles existent au sein des pôles vont perdurer à l'identique. Pourquoi les élus devraient-ils perdre le degré de visibilité sur ce périmètre d'activité ?

De même, la direction affirme que les services actuellement mutualisés dans le pôle (services RH, support, finance, communication, programmes) vont perdurer en travaillant pour plusieurs régions. Pourquoi alors faudrait-il dissoudre l'instance où se discutent leurs organisations du travail, leurs formations, leurs emplois ?

Cette instance, notamment la gestion des activités sociales et culturelles a laborieusement été construite et stabilisée, faut-il tout redétricotier ?

Ne faudrait-il pas plutôt renforcer, au plus près du terrain, les 24 CHSCT et DP ? En les faisant présider par le directeur régional afin de relever le niveau de réponse ; en renforçant les moyens dont disposent les élus, afin qu'ils disposent des compétences et du temps nécessaires à l'exercice efficace de leur mandat ?

Cela serait conforme à la position affichée par la direction d'entretenir un « haut niveau de dialogue social ».

En tout état de cause, les élus CGT du CE France 3 Nord-Ouest réaffirment leur attachement à des instances de proximité disposant des moyens pour défendre au mieux les intérêts des salariés qu'elles représentent.

Rennes, le 16 novembre 2016